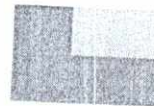




REPUBLIQUE DU BENIN



**MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA
GOUVERNANCE LOCALE**

**DOSSIER DE PRESELECTION
PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

Objet du marché : Recrutement d'un consultant chargé de la mission de réorganisation et formalisation du dispositif de guichet unique ainsi que la mise en place d'une application informatisée de suivi des procédures des guichets uniques

Référence : PI_DAF_76775

Référence : Activité n° A254 du PA 2023

Autorité contractante : *Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance
Locale*

Source de financement : *Coopération Suisse*

Gestion : 2023

Accord de prêt : 7F-09511.02 du 08/04/2020

AOUT 2023

Table des matières

I-	NOTE EXPLICATIVE POUR LES MARCHES RELEVANT DES DEMANDES DE COTATION.....	3
II-	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....	4
III-	LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	11

I- NOTE EXPLICATIVE POUR LES MARCHES RELEVANT DES DEMANDES DE COTATION

Les demandes de cotation pour les prestations intellectuelles relatives à la sélection des cabinets/firmes sont exclusivement conduites selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).

A cet effet, la personne responsable des marchés publics (PRMP) ou le responsable de la structure habilité lance un avis à manifestation d'intérêt (AMI). A l'issue de l'évaluation des manifestations d'intérêt, le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, est retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations.

En ce qui concerne le contrat, il s'inspire des modèles de contrats au temps passé et à rémunération forfaitaire contenus dans la demande de propositions de la DRP-PI.

II- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

DC/AMI N°07 /MDGL/PRMP/SP-PRMP du 18.../2023

Objet : Recrutement d'un consultant chargé de la mission de réorganisation et formalisation du dispositif de guichet unique ainsi que la mise en place d'une application informatisée de suivi des procédures des guichets uniques.

Référence de la demande de cotation : PI_DAF_76775

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 13 avril 2023.
2. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) a obtenu des fonds de la part de la Coopération Suisse à travers le Programme FADeC 2, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la **réorganisation et formalisation du dispositif de guichet unique ainsi que la mise en place d'une application informatisée de suivi des procédures des guichets uniques.**
3. La présente mission de prestation consistera essentiellement à :
 - évaluer les dispositifs de guichets uniques en vigueur ;
 - définir le modèle-type de guichet unique;
 - Identifier les spécifications et fonctionnalités de l'application de guichet unique;
 - développer l'application de gestion de guichet unique ;
 - rendre disponible le guide d'utilisation de l'application ;
 - déployer l'application dans les communes pilotes ;
 - concevoir un modèle-type de guichet unique communal harmonisé ;(Voir détails dans Tdrs joints à la présente AMI).
4. Le délai de réalisation de la mission est de cinquante homme/jours (50 h/j) et ne saurait excéder deux (02) mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils

sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Les candidats sont invités à présenter leurs propositions techniques. La sélection selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (3) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de cinq jours (5) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note ²	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations : Etre spécialisé dans la conduite des études en Informatique, Ingénierie, réseau, plateforme web et autres....	[10 points]	études en Informatique, Ingénierie, réseau, plateforme web et autres....	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	[25points à raison de 12,5 points par mission]	Avoir réalisé au moins deux (02) missions dans le domaine informatique en lien avec les finances publiques pour le compte de l'administration centrale, des collectivités locales, des institutions internationales ou d'une structure privée de renom	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	Anciens cabinets/bureaux d'études		
	[50 points : 25 points par mission]	Avoir réalisé au moins deux (02) missions similaires à la présente mission relative au développement des applications informatiques pour le compte de l'administration centrale, des structures déconcentrées ou décentralisées	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des contrats
Cabinet/Bureau d'étude naissante qui a moins de trois ans			

¹ Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

² Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère.
Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

	[50 points]	<p>Chef de mission : Avoir un diplôme BAC + 5 en économie, finance ou discipline similaire avec au moins dix (10) années d'expériences professionnelles, et une parfaite maîtrise des finances locales (CV + diplôme) : 15 points</p> <p>Avoir conduit ou participé au moins à deux (02) missions sur les recettes au niveau des collectivités locales (Attestations de bonne fin d'exécution) : 15 points à raison de 7.5 points par mission</p> <p>Consultant Associé BAC + 5 en Ingénierie informatique et télécommunication, ou disciplinaire similaire, avoir au moins 5 années d'expériences dans la programmation de logiciels, le développement d'applications locales (CV + diplôme) : 10points</p> <p>Avoir conduit ou participé au moins à deux (02) missions pour le compte des collectivités locales (Attestations de bonne fin d'exécution) : (Attestations de bonne fin d'exécution) : 10 points à raison de 5 points par mission</p>	Copies légalisées du diplôme- CV et des attestations de bonne fin d'exécution des missions
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	Présentation situation géographique claire : 2.5 points Présentation d'un organigramme : 2.5 points	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure

<p>6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de mission - deux formateurs associés 	<p>[10]</p>	<p>Chef de mission : Avoir un diplôme BAC + 5 en économie, finance ou discipline similaire avec au moins (diplôme) : 4 points</p> <p>Avoir au moins cinq (5) années d'expériences professionnelles, et une parfaite maîtrise des finances locales (CV) : 2 points</p> <p>Consultant Associé BAC + 5 en Ingénierie informatique et télécommunication, ou disciplinaire similaire, (diplôme) : 2 points avoir au moins cinq (5) années d'expériences dans la programmation de logiciels, le développement d'applications locales (CV) : 2 points</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes +CV</p>
<p>TOTAL</p>	<p>[100]</p>		

La note minimale requise pour être sélectionné est de *soixante-dix (70) points*.
En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4^{ème} étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél. (+229) 21 30 40 30 / 21 30 52

99, à compter du **18/08/2023**.

11-Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4ème étage du bâtiment abritant le MDGL au plus tard le **25/08/23** à 10H 00 mn. **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 1er étage du bâtiment abritant le MDGL.

12.Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des

Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.



Cotonou, le 18 / 08 / 2023

Abdel Smail I. A. K. SALIFOU
Personne Responsable des Marchés Publics

III- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)